

PROCES-VERBAL N° 271
Séance ordinaire et publique du
Conseil Municipal, le 28 avril 2011

Les Conseillers se sont réunis en assemblée ordinaire et publique le 28 avril 2011 à 19 h 00 sur convocation individuelle portée à domicile le 21 avril 2011 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est d'abord procédé à l'appel des élus :

Sont présents :

Mmes, Mlle, MM. les Adjoints : HOERLE - KOCH - Mlle KRAEMER - KIEFFER - Mme BASTIAN -
DRENSS - Mme GILLOT - WEISS

Mmes, Mlles, MM. :

BOES - DIEBOLD - Mme FETTIG - HAFFREINGUE - Mme HOECKEL - Mme JAEGLE -
Mme KAUPP - PARISOT - Mme STERN -
SANCHO-ANDREO - SCHANN - BOUYER - Mme NAÏLI - Mme ROMILLY -

Etait absent et excusé :

M. Hatim BOUHENDAH, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à M. Patrick DIEBOLD, Conseiller Municipal.

Mlle Karla CHARRETON, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à Mme Martine FETTIG, Conseillère Municipale.

Mme Christina JESSEL, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à Mme Chantal JAEGLE, Conseillère Municipale.

M. Laurent KRIEGER, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à Mme Annie HOECKEL, Conseillère Municipale.

Mme Karin MEYER, Conseillère Municipale, qui a donné procuration à M. Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire.

Mme Martine SCHOENENBURG, Conseillère Municipale, qui a donné procuration à Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER.

M. Mathieu STENGER, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à M. Hubert DRENSS, Adjoint au Maire.

Mme Danielle TISCHLER, Conseillère Municipale, qui a donné procuration à Mme Bernadette BASTIAN, Adjointe au Maire.

Mme Brigitte BEYHURST, Conseillère Municipale.

M. Gérard SCHIMMER, Conseiller Municipal.

Le quorum (17 conseillers) étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. Avec son assentiment, Monsieur le Maire désigne, Monsieur Yann Bernard PARISOT, Conseiller Municipal.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL N° 270 (24/03/2011)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES/MARCHES :

1. Taux des contributions directes.

CULTURE :

2. Acceptation d'un fonds de concours communautaire à destination des bibliothèques/médiathèques du réseau Pass'relle.

CONVENTIONS :

3. Convention de service entre la Ville de Bischheim et le Club d'Activités des Maîtres Nageurs Sauveteurs (C.A.M.N.S.).
4. Exploitation de la buvette Ballastière – Saison 2011/2012 – Convention.

SUBVENTION :

5. Subvention d'investissement à la Paroisse du Christ Roi.

URBANISME :

6. Cession des terrains d'emprise de l'extension de la Voûte Etoilée et mise en place d'une convention de stationnement de longue durée.
7. Acquisition d'une parcelle – lieu-dit « Auf der Matt » (Hohwiller).

PERSONNEL :

8. Modification du tableau des effectifs.

POLITIQUE DE LA VILLE :

9. Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012 : 1^{ère} validation d'actions 2011.

VOIRIE :

10. CUS – Acquisition de parcelles de voirie – Rue Saint Laurent.

COMMUNICATION :

Communication Marchés 2010.

MONSIEUR LE MAIRE :

Nous sommes invités au bal de la Paroisse Protestante le 14 mai 2011, ainsi qu'au bal de Miss Messti qui a lieu le même soir.

Je voudrais également vous dire que j'ai été saisi par le groupe d'opposition, PSVerts, Écologie, d'une motion concernant Fessenheim, qui devait donc être inscrite à l'ordre du jour de ce soir. Cette question mérite effectivement une position et une analyse de la part du Conseil Municipal, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas retenu le point pour l'ordre du jour d'aujourd'hui. Pour que nous ayons le temps de nous concerter les uns et les autres, je vous propose de le reporter à la séance du prochain Conseil Municipal où nous analyserons la question qui a été soulevée, qui est d'actualité et qui nous concerne. Nous ne voulons pas esquiver ce débat, il est intéressant de l'avoir, ce qui nous permettra de nous exprimer les uns et les autres. Quelqu'un a-t-il des commentaires au sujet du Procès-Verbal de la séance du 24 mars 2011 ?

M. BOUYER :

Des paroles m'ont été attribuées que je n'ai pas dites, je crois que c'était mon collègue, Monsieur Schann, au sujet de la cantine scolaire.

M. BECKER :

Nous l'avons vu et cela va être rectifié. C'est Madame Naïli qui avait fait l'intervention à ce sujet.

MONSIEUR LE MAIRE :

Les choses vont être rectifiées.

FINANCES/MARCHES

1. TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

En vertu des dispositions de la loi du 10 janvier 1980, il revient aux collectivités territoriales de fixer elles-mêmes le taux d'imposition des trois taxes qui constituent leurs ressources fiscales directes.

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2011, s'élèvent selon l'état de notification transmis par les services fiscaux à :

- 15 587 000 € pour la taxe d'habitation,
- 15 451 000 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et à
- 25 900 € pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat s'élève à 346 701 €.

Le Budget Primitif pour 2011 a été voté en tenant compte d'une évolution du produit fiscal de 3 %. Cet objectif pourra être atteint en augmentant les taux communaux de 0,9 %.

Le produit prévisionnel des contributions directes s'élève ainsi à 7 485 292 €.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe pour 2011 les taux des trois taxes à :

- 24,41 % pour la taxe d'habitation,
- 23,67 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et
- 89,79 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

et **Intègre** au Budget Primitif 2011 l'annexe "*Décisions en matière de taux de contributions directes*" ci-jointe.

MONSIEUR LE MAIRE :

Cette prise de décision se passait toujours un mois précédent la date d'aujourd'hui, il fallait voter avant la fin du mois de mars. La loi nous permet de ne délibérer qu'aujourd'hui, la délibération ne pouvant avoir lieu avant puisque les informations concernant l'ensemble de la détermination de taux n'étaient pas disponibles avant cette séance.

Annexe à la délibération du 28 avril 2011

Décision en matière de taux

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux (N-1)	Produit voté par le Conseil municipal	Variation du produit (N-1)
Taxe d'habitation	15 587 000	2,1%	24,41%	0,9%	3 804 786	3,0%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15 451 000	1,9%	23,67%	0,9%	3 657 251	2,8%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25 900	-3,2%	89,79%	0,9%	23 255	-2,3%
TOTAL		2,0%			7 485 292	2,9%

M. DRENSS :

Lors de l'élaboration du Budget Primitif, nous avons émis un certain nombre d'hypothèses sur les recettes, qu'il s'agisse des bases fiscales ou des dotations de l'État. Ces recettes nous ont été notifiées et sont globalement conformes aux prévisions avec, toutefois, un léger bonus.

Le budget 2011 était par ailleurs bâti en tenant compte d'une évolution du produit fiscal de 3 %, incluant une évolution maximale des taux de 1,5 %. Nous avons ainsi l'inflation en ligne de mire. L'évolution des bases d'imposition nous permet de limiter l'augmentation des taux à 0,9 %, au lieu des 1,5, alors que l'inflation prévisionnelle de 2011 sera de 1,75. Nous respectons donc notre feuille de route.

M. SCHANN :

L'ensemble de ce que l'adjoint a présenté est assez conforme à ce que vous aviez prévu dans le cadre de la discussion budgétaire du Budget Primitif. Je tiens quand même à signaler que c'est votre budget, ce n'est pas le nôtre. Cette augmentation de 0,9 point, c'est toujours 0,9 point, pour nous c'est toujours 0,9 point de trop puisqu'il se rajoute à des choses qui nous échappent, ici au Conseil Municipal, mais ce sont les évolutions des bases qui sont votées ailleurs. 2,1 % pour la taxe d'habitation, 1,9 % pour la taxe foncière bâtie et une baisse de 3,5 % pour la taxe foncière non bâtie, ce qui est étonnant. Les 2,1 % surtout, de la taxe d'habitation, plus 0,9 % de variation de taux voté ce soir par la Ville de Bischheim, si c'est voté, cela fait une augmentation de 3 %, c'est une forte augmentation dans une période difficile pour l'ensemble des ménages bischheimois. Nous ne voterons pas pour cette augmentation. Nous avons les moyens de faire une augmentation de 0, il y avait des marges, y compris dans votre budget, pour faire une augmentation 0. Nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir un peu plus loin dans le débat de ce soir.

M. SANCHO-ANDREO :

C'est toujours un point à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal qui est assez difficile à comprendre de la part de nos concitoyens. C'est vrai qu'à Bischheim nous avons une situation fiscale qui fait que quand les personnes mettent bout à bout l'ensemble des taxes qu'elles paient, elles disent clairement, moi le premier, qu'on paie plus que les autres communes.

Si on le rajoute au message porté par les électeurs lors des dernières élections cantonales, puisque je vous rappelle qu'un des messages qui est passé est bien celui de la question du pouvoir d'achat, on se retrouve en cohérence avec ce que vient de dire Gérard Schann sur le fait que si on rajoute chaque fois dans les dépenses du contribuable et si on y rajoute le gaz, l'électricité et tout le reste, c'est qu'on est dans une situation extrêmement pénible à supporter. Nous avons un contexte politique qui ne vous appartient pas qu'à vous, mais nous avons un contexte politique où, si on ne peut pas compenser cela par une action sociale plus vigoureuse, il est évident que nos concitoyens ne comprennent pas. On retrouve aussi cette incompréhension dans les bureaux de vote et je pense qu'il faut être extrêmement attentif aux appels populistes actuellement dans ce pays, notamment concernant la politique du gouvernement. A Bischheim, nous n'avons pas eu d'élections cantonales mais tout indique que certains électeurs, et non des moindres, dans cette commune, et notamment dans un blog se réclamant du Front National, accentuent aujourd'hui la pression, y compris sur votre majorité, Monsieur le Maire, et cela doit être examiné soigneusement et nous devons être dans la capacité d'y répondre clairement.

MONSIEUR LE MAIRE :

Je vous rappelle la proposition faite sur la délibération, de fixer les taux en augmentation de 0,9 %, comme nous le permet l'analyse budgétaire que nous avons faite.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 5 CONTRES (MM. SANCHO-ANDREO, SCHANN, BOUYER, Mmes NAÏLI et ROMILLY).

=====

CULTURE

2. ACCEPTATION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE A DESTINATION DES BIBLIOTHEQUES/MEDIATHEQUES DU RESEAU PASS'RELLE

Mademoiselle Nelly KRAEMER, Adjointe au Maire, expose :

Le transfert partiel de la compétence « lecture publique » à la Communauté urbaine de Strasbourg en septembre 2003 avait pour objectif la création et la gestion d'équipements structurants sur le territoire de la CUS, la mise en place d'une tarification unique ainsi que la gestion et l'animation d'un réseau entre les bibliothèques communautaires et les bibliothèques des communes membres.

Ces objectifs ambitieux sont sur le point d'être atteints mais laissent cependant aux communes membres ayant la gestion en propre d'une bibliothèque/médiathèque une charge financière importante.

La Communauté urbaine de Strasbourg propose de mettre en place à destination des bibliothèques / médiathèques municipales du réseau Pass'relle un fonds de concours ayant pour fondement les charges de fonctionnement même de ces équipements. Conformément à la jurisprudence, l'objectif est de soutenir financièrement les équipements de proximité qui contribuent activement au développement de la lecture publique sur le territoire de la Communauté urbaine.

Dans le cas de notre commune, l'équipement suivant est concerné :

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
17 rue Nationale
67800 Bischheim

Les principes du fonds de concours :

La Communauté urbaine de Strasbourg versera, aux communes membres du réseau Pass'relle, un fonds de concours ayant pour fondement les charges de fonctionnement même des équipements que sont les bibliothèques/médiathèques communales, conformément à la jurisprudence.

Sont exclues du champ du fonds de concours les communes ayant sur leur territoire une médiathèque communautaire.

1) Les frais pris en charge par le fonds de concours :

Sont pris en charge, de manière limitative, les frais de fonctionnement suivants pour l'année N-1 :

- eau :

Les factures d'eau correspondant à la consommation du bâtiment.

- gaz :

Les factures de gaz correspondant à la consommation du bâtiment.

- électricité :

Les factures d'électricité correspondant à la consommation du bâtiment.

- téléphone et Internet :

Les factures de téléphone et d'accès à Internet correspondant à la consommation du bâtiment.

- chauffage :

Les factures de chauffage correspondant à la consommation du bâtiment.

- assurance :

Les factures d'assurance correspondant au contrat d'assurance pour le bâtiment.

- contrat de maintenance :

Les factures correspondant à tous les contrats ou frais de maintenance liés à la structure du bâtiment (ascenseur, extincteur, chauffage, sas d'entrée....).

- nettoyage :

Peuvent être pris en compte les factures d'un prestataire extérieur pour le nettoyage du bâtiment sur une année et/ou les frais de personnel au prorata de la durée si le nettoyage est réalisé en régie.

- loyer :

Le loyer et les charges locatives pour une année si le bâtiment est loué à un tiers.

- petits équipements liés à l'entretien du bâtiment :

Les factures liées à l'achat de petit matériel pour l'entretien courant du bâtiment (vis, câbles..) - section de fonctionnement (fournitures d'entretien et fournitures de petit équipement).

Sont exclus du champ du fonds de concours :

- l'acquisition des ouvrages et périodiques
- le petit matériel pour l'équipement des collections
- les frais liés à l'acquisition ou la maintenance du progiciel de gestion informatisé de bibliothèque (SIGB) et éventuel site Internet dédié
- les frais de personnel de bibliothèque
- les frais de formation
- les dépenses liées au fonctionnement de la bibliothèque/médiathèque (déplacement, réception, animation, petit matériel...)
- les dépenses d'organisation d'animations ou d'activités culturelles
- les travaux lourds sur le bâtiment – section d'investissement

Est entendu par « bâtiment », la bibliothèque/médiathèque communale et les éventuels bureaux décentralisés (au prorata de la surface occupée exclusivement par la bibliothèque/médiathèque).

1) Les conditions de versement du fonds de concours :

La Communauté urbaine de Strasbourg prendra en charge 45 % des frais de structures précédemment cités sur la base d'un état certifié.

Les communes membres du réseau Pass'relle devront transmettre, pour fin mai 2011, dernier délai, un état certifié de leur dépenses de structure de l'année N-1.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales,
après en avoir délibéré,

approuve

le principe du versement par la Communauté Urbaine de Strasbourg, d'un fonds de concours annuel à la commune de Bischheim, membre du réseau Pass'relle à hauteur de 45 % des frais de fonctionnement même des équipements éligibles dans les conditions définies ci-après.

Sont exclues du champ du fonds de concours les communes ayant sur leur territoire une médiathèque communautaire.

Sont pris en charge, de manière limitative, les frais de fonctionnement suivants pour l'année N-1 :

- eau :

Les factures d'eau correspondant à la consommation du bâtiment.

- gaz :

Les factures de gaz correspondant à la consommation du bâtiment.

- électricité :

Les factures d'électricité correspondant à la consommation du bâtiment.

- téléphone et Internet :

Les factures de téléphone et d'accès à Internet correspondant à la consommation du bâtiment.

- chauffage :

Les factures de chauffage correspondant à la consommation du bâtiment.

- assurance :

Les factures d'assurance correspondant au contrat d'assurance pour le bâtiment.

- contrat de maintenance :

Les factures correspondant à tous les contrats ou frais de maintenance liés à la structure du bâtiment (ascenseur, extincteur, chauffage, sas d'entrée....).

- nettoyage :

Peuvent être pris en compte les factures d'un prestataire extérieur pour le nettoyage du bâtiment sur une année et/ou les frais de personnel au prorata de la durée si le nettoyage est réalisé en régie.

- loyer :

Le loyer et les charges locatives pour une année si le bâtiment est loué à un tiers.

- petits équipements liés à l'entretien du bâtiment :

Les factures liées à l'achat de petit matériel pour l'entretien courant du bâtiment (vis, câbles..) - section de fonctionnement (fournitures d'entretien et fournitures de petit équipement).

autorise

Le Maire ou son représentant à signer tout document ayant trait au fonds de concours à destination des bibliothèques/médiathèques du réseau Pass'relle.

MONSIEUR LE MAIRE :

Ce point marque une étape dans le cadre de la lecture publique au niveau de la CUS. Après un certain temps, nous sommes arrivés à nous accorder sur un fonds de concours dans le cadre de la compétence communautaire de la lecture publique.

M. SANCHO-ANDREO :

On ne peut que se réjouir de cette délibération pour les finances de la commune mais aussi pour la solidarité intercommunale. C'est une politique qui se poursuit et c'est toujours important que les politiques publiques aient une continuité républicaine. Je me permettrai juste, je sais que je suis un peu décalé, à propos de cette délibération concernant la lecture publique, de vous demander si la Ville de Bischheim est associée à la réflexion sur la médiathèque sur le nord de la CUS.

MONSIEUR LE MAIRE :

La Ville de Bischheim a été invitée à une première réunion au cours de laquelle on nous a présenté le projet de la médiathèque nord, celle qui sera installée à Schiltigheim. Nous avons demandé à plusieurs reprises l'élargissement du comité de pilotage. C'est chose faite puisque l'ensemble des Maires ou les représentants des différentes communes qui entrent dans le cadre du territoire concerné par l'opération médiathèque-nord ont été invités à cette réunion et vont suivre l'évolution de ce dossier. Les travaux ne sont pas pour demain, l'ouverture de la bibliothèque intercommunale étant prévue aux alentours de l'année 2016-2017.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

CONVENTIONS

**3. CONVENTION DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE BISCHHEIM ET LE CLUB
D'ACTIVITES DES MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS**

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

La baignade du plan d'eau de la Ballastière est ouverte au public durant les mois de juillet et août ainsi que deux week-ends au mois de juin.

La Ville de Bischheim met en place le personnel nécessaire à la surveillance de la baignade durant la saison d'été.

Ce personnel qualifié nous est proposé par le Club d'Activités des Maîtres Nageurs Sauveteurs (C.A.M.N.S.).

Il convient, à cet effet, de signer une convention de service avec le Club d'Activités des Maîtres Nageurs Sauveteurs (C.A.M.N.S.) jointe ci-après.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le principe de recrutement du personnel de surveillance de la baignade de la Ballastière, par l'intermédiaire du Club d'Activités des Maîtres Nageurs Sauveteurs (C.A.M.N.S.).

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention y relative.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

CONVENTION

Entre :

La Ville de Bischheim.....

représenté(e) par M. André KLEIN-MOSSER, Maire.....

et

le Club d'Activités des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs,
représenté par M. André HILTENBRAND, responsable de l'activité « Promotion »

il a été convenu ce qui suit :

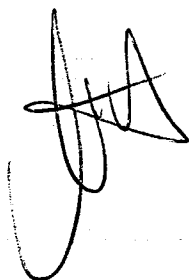
1°) Le C.A. M.N.S. propose le personnel de surveillance (M.N.S., B.E.E.S.A.N. ou B.N.S.S.A.) nécessaire à la surveillance de la baignade « Ballastière de Bischheim »,

2°) En contre partie, la Ville de Bischheim.....
s'engage à recruter par priorité et suivant les disponibilités, les personnes proposées par le C.A.M.N.S. aux conditions de travail élaborées avec l' Association.

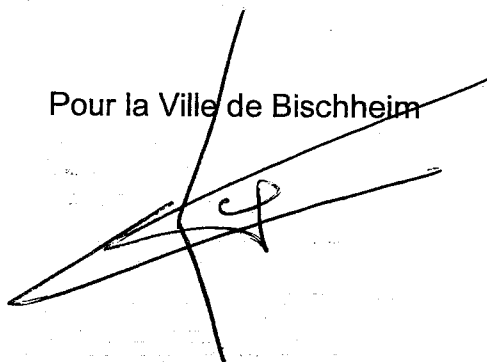
Fait en double exemplaire :

A Bischheim, le 29 AVR. 2011

Pour le C.A.M.N.S.



Pour la Ville de Bischheim



N.B. : un exemplaire à conserver
un exemplaire à retourner au C.A.M.N.S.

4. EXPLOITATION DE LA BUVETTE BALLASTIERE SAISON 2011/2012 - CONVENTION

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Le droit d'exploitation de la buvette de la Ballastière étant arrivé à échéance le 30 avril 2011, un certain nombre de sociétés ont été contactées dans le cadre d'un appel à concurrence. Une seule réponse favorable a été enregistrée : la Société RITTER, sise 13 rue Livio à STRASBOURG, titulaire de l'autorisation d'exploiter pour la saison 2010/2011, qui propose la reprise de l'exploitation et de la gestion de la buvette moyennant une redevance de 6 000 € pour la saison 2011/2012 (montant identique à la redevance 2010/2011).

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

accorde

le droit d'exploitation de la buvette de la Ballastière à la Société RITTER, sise 13 rue Livio à Strasbourg pour la période du 16 mai 2011 au 30 avril 2012.

fixe

le montant de la redevance annuelle à 6 000 € pour la période du 16 mai 2011 au 30 avril 2012.

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention y relative.

M. HOERLE :

Nous avons contacté un certain nombre d'entreprises potentielles qui pourraient exploiter cette Ballastière, seule la Société RITTER, qui est plus spécialisée encore que les autres dans les buvettes temporaires, a répondu. Elle nous propose de maintenir la redevance proposée l'année dernière à hauteur de 6 000 €.

M. BOUYER :

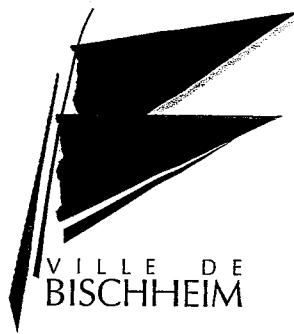
Une précision, entre parenthèse, à côté de la redevance de 6 000 €, a retenu mon attention. Il est écrit que le montant est identique à la redevance 2010/2011. Je m'interroge, puisque tout augmente aujourd'hui. Le prix du soda et du sandwich sera-t-il identique que l'an passé ? Je noterai que cette redevance n'a pas toujours été la même. En 2007, elle a été de 7 535 € et là nous avons deux années à 6 000 €. Je me pose des questions.

M. HOERLE :

La réponse est très simple : la période estivale n'est pas toujours la même et l'activité n'est pas toujours la même. À l'époque où la Société RITTER avait fait un effort pour augmenter un peu sa redevance a été une année particulièrement désastreuse et ils n'ont pas pu faire mieux que de proposer ce montant là. Si vous avez d'autres entreprises qui sont prêtes à payer plus, nous sommes ouverts à examiner leurs propositions.

Mme NAÏLI :

Je prends la balle au bond avec une proposition qui n'est pas une entreprise en particulier, mais une proposition d'aller contacter des entreprises d'insertion qui pourraient, dans le cadre d'un projet avec des jeunes, développer ce projet qui a lieu chaque année et qui pourrait permettre d'aller vers un autre type de projet. Ce ne serait pas une perte trop importante pour une société telle que la Société Ritter qui fait un très bon travail. C'est une délibération sur laquelle, à plusieurs reprises, nous nous sommes interrogés sur le choix de l'entreprise. Vous avez dit que plusieurs ont été sollicitées, mais pourrait-on essayer d'aller vers un autre type de propositions ?



CONVENTION

Entre la Ville de Bischheim, représentée par son Maire, André KLEIN-MOSSER, Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin,

d'une part,

et

RITTER et Cie
S.A.R.L.
13, rue Livio
67100 STRASBOURG

représentée par Monsieur Philippe Ritter

d'autre part,

Article 1 - OBJET

La Ville de Bischheim accorde le droit exclusif de la « vente à emporter » à la Ballastière de Bischheim, à la Société

Article 2

Le droit de vente concerne les boissons non alcoolisées, la bière (sous réserve l'obtention des autorisations nécessaires y relatives) les glaces, la confiserie, et tous produits de restauration.

Article 3 - QUALITE - HYGIENE

Le bénéficiaire de la présente autorisation veillera à ce que les produits mis en vente soient toujours de qualité et de présentation irréprochables. Il fera procéder régulièrement à des contrôles de qualité pratiqués par les services d'hygiène compétents et transmettra les résultats de ces contrôles à la Ville de Bischheim.

Article 4 - TARIFS

Le bénéficiaire devra assurer la vente des produits aux prix habituellement pratiqués dans les commerces du même genre. Les tarifs appliqués devront être transmis à la Ville de Bischheim avant l'ouverture de la saison.

Article 5 ASSURANCE

La Ville de Bischheim dégage toutes responsabilités en cas de dégradations ou d'accidents pouvant survenir du fait de l'exploitation de la buvette. La Société titulaire de l'autorisation procédera aux réparations liées à ces dégradations.

Elle prendra à cet effet toutes les assurances nécessaires et souscrira en outre une police d'assurance couvrant ses responsabilités en tant qu'exploitant.

Une attestation d'assurance devra être transmise à la Ville avant le **1^{er} Mai 2011.**

Article 6 - OUVERTURE – HORAIRES

L'autorisation est donnée pour la période du **Lundi 16 mai 2011 au 30 avril 2012.**

La période de vente des produits devra obligatoirement couvrir la durée de la baignade surveillée. La buvette fonctionnera tous les jours de **9h à 20h** sauf en cas de mauvais temps. En-dehors de cette période lorsque le temps le permet, la Société titulaire de l'autorisation aura la possibilité d'ouvrir la buvette.

En cas d'animations en soirée, la Ville pourra demander une ouverture prolongée jusqu'à 22 heures.

Article 7 - REDEVANCE

L'autorisation d'exploitation donnera lieu au versement d'une redevance forfaitaire payable au **1^{er} Août**, qui pour la saison **2011** se montera à ... **6000** €

Article 8 - ENTRETIEN

Les travaux d'entretien intérieur (conformité électrique, peinture, ...) et de réparation de la buvette sont à la charge du titulaire de l'autorisation.

Il procédera à la mise en place de tout matériel de réfrigération, comptoir et autres, nécessaires à son exploitation.

La Ville de Bischheim propriétaire des murs assurera le clos et le couvert.

Article 9

A l'expiration de la présente autorisation, c'est-à-dire à compter du **30 avril 2012** les installations fixes, immeubles par nature deviendront de plein droit propriété de la Ville de Bischheim, sans que le titulaire de l'autorisation puisse bénéficier d'une quelconque indemnité. Le matériel, meuble par nature, restera la propriété du bénéficiaire. En cas de non renouvellement de la convention, ce matériel devra être enlevé sous quinzaine sur simple injonction par lettre recommandée avec A.R.; passé ce délai le propriétaire se réserve le droit à l'enlèvement.

Article 10

Aucune publicité, autre que celles se rapportant aux produits mis en vente, ne devra être apposée.

Article 11

Le bénéficiaire, fera son affaire de toute autorisation nécessaire à l'exercice de son commerce et à la vente des produits soumis à autorisation.

Article 12

Il est interdit au bénéficiaire de céder tout ou en partie des droits découlant de la présente autorisation, sans le consentement de la Ville de Bischheim.

Article 13

La fermeture temporaire ou définitive de la Ballastière ne peut, en aucun cas, donner lieu à un versement d'une quelconque indemnité de la part de la Ville de Bischheim.

Article 14 - RESPONSABILITE

Le titulaire de l'autorisation jouira du droit, à ses risques et périls. Il sera responsable de tous les dommages et accidents pouvant être causés à des tiers du fait de son exploitation, sans pouvoir exercer aucun recours à ce sujet contre la Ville de Bischheim. Au cas où celle-ci se trouverait néanmoins assignée ou mise en cause pendant la durée de l'autorisation, pour un motif se rapportant à l'exploitation, le bénéficiaire la relèvera quitte de tous frais et d'éventuelles condamnations.

A cet effet, le bénéficiaire devra prendre toutes les assurances nécessaires et obligatoires à l'exploitation, **copie du contrat devant être communiquée à la Ville de Bischheim**

Article 15

Le titulaire de l'autorisation devra permettre l'accès de ces locaux aux services municipaux.

Article 16

Les frais et taxes de toute nature auxquels pourra donner lieu la présente convention, seront à la charge exclusive du bénéficiaire.



Article 17

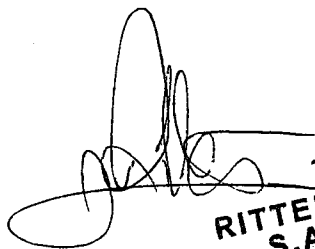
En cas d'inobservation de l'une ou l'autre clause de la présente convention, celle-ci sera déclarée nulle après mise en demeure, par lettre recommandée avec A.R. restée sans effet dans un délai de 15 jours. La résiliation sera de plein droit soit en cas de non paiement de la redevance prévue à l'article 4, soit en cas de faillite ou de liquidation judiciaire de la Société titulaire de l'autorisation et ce dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 7.

Article 18

Tout litige se rapportant à la présente autorisation sera soumis au Tribunal Administratif de Strasbourg.

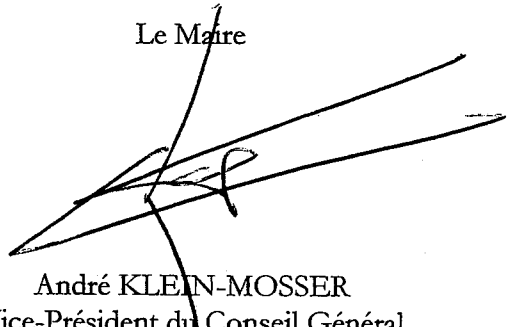
Bischheim, le 29 AVR. 2011

Le Titulaire de l'autorisation



RITTER et Cie
S.A.R.L.
13, rue Livio
67100 STRASBOURG

Le Maire



André KLEIN-MOSSER
Vice-Président du Conseil Général
du Bas-Rhin



M. HOERLE :

Si c'est une société d'insertion qui prend toutes ses responsabilités au niveau du sérieux et de la qualité du produit cela ne me pose aucun problème. Si vous avez des adresses à communiquer, nous les contacterons l'année prochaine.

Mme NAÏLI :

Je n'ai pas d'entreprise en particulier, mais il y a quand même un certain nombre d'exemples de chantiers d'insertion qui ont développé un projet de qualité de prestation pour les publics pour lesquels on pourrait effectivement prendre contact et voir si ce type de projet pourrait les intéresser.

M. HOERLE :

J'ai l'habitude de travailler avec Mosaïque et leurs prestations sont toujours extrêmement sympathiques et originales.

M. WEISS :

Ceux qui me connaissent savent que je vais à la Ballastière au moins une fois par semaine, en été comme en hiver. Il s'avère que l'un de mes fils a été surveillant de baignade l'an passé. Il a l'expérience de la Ballastière, il a 23 ans aujourd'hui, nous en avons beaucoup discuté. Je fréquente assidûment ce lieu et c'est un lieu extrêmement agréable mais aussi extrêmement difficile à gérer.

Ce qui m'embête moi, ce sont ces multiples trous dans le gazon par rapport aux feus. Ne pourrait-on imaginer quelque chose qui serait de l'ordre du barbecue commun ? Comment faire pour les gérer ? Quand on voit le mobilier urbain mis en place et sa durée de vie, c'est extrêmement complexe. Le constat est de dire que quasiment au quotidien, en période estivale, il y a des « petites frictions ». Je suis allé visiter une série de sites. Beaucoup sont fermés et payants, il existe une sélection discutable. C'est un lieu qui pour moi est important. Toutes les propositions sont les bienvenues, mais comme le disait Jean-Louis Hoerlé, à la condition qu'il y ait un travail préalable pour éviter d'envoyer des gens dans le mur. Le prestataire actuel, pour ceux qui le connaissent, a d'autres expériences de foules, pour ne pas dire de grands stades et il existe une certaine professionnalisation. Je suis tout à fait d'accord avec Jean-Louis Hoerlé sur le fait que s'il y avait des alternatives possibles je serai le premier partant. Nous en avons discuté avec des chefs d'entreprises de la zone des Trois Maires qui disaient, pour certains, avoir découvert ce lieu et proposent maintenant à leurs salariés d'aller se ressourcer là-bas entre midi et deux. Toutes les propositions sont recevables mais loin d'être évidentes.

M. KOCH :

La Ballastière, par week-end très ensoleillé ou par d'autres temps, fait l'objet de salissures et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour souligner l'importance du travail de nos équipes municipales qui interviennent et le travail de la Régie des Écrivains qui intervient durant la « saison estivale », où, au quotidien, il est procédé au nettoyage. Il est vrai que, parfois, à la fin d'un week-end, s'il y a beaucoup de monde, le lundi matin tout est à refaire. Je tiens à remercier et souligner l'effort réalisé par nos équipes.

MONSIEUR LE MAIRE :

Conclusion : nous serions heureux de trouver une entreprise d'insertion qui pourrait expérimenter, ce serait souhaitable, mais nous n'y sommes pas encore arrivés. L'horizon pourrait, peut-être, un jour se dégager.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

=====

SUBVENTION

5. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA PAROISSE DU CHRIST ROI

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Le Conseil de Gestion de la Paroisse du Christ Roi a décidé de faire réaliser des travaux de remise en peinture et d'éclairage de la chapelle, de l'entrée de l'église, de la sacristie et du secrétariat ainsi que d'éléments de la façade pour un montant estimatif de 12 602 Euros TTC.

Il est proposé de participer au financement à hauteur de 15 %, soit 1 890 Euros.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2011 – Chapitre 900 2042 025.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation des factures acquittées.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention de 1 890 Euros au Conseil de Gestion de la Paroisse du Christ Roi.

M. SANCHO-ANDREO :

Je voulais revenir, par rapport à la Paroisse du Christ Roi, sur la sécurisation du lieu. En dehors des mesures d'installation d'une caméra, comment ce lieu pourrait-il être sécurisé, car un certain nombre de paroissiens m'ont dit que c'était très complexe de se retrouver dans un lieu qui est régulièrement vandalisé et où on ne peut pas garantir la paix que mérite un lieu de culte.

M. HOERLE :

C'est une des raisons pour lesquelles on le rend encore plus agréable à l'intérieur.

MONSIEUR LE MAIRE :

Nous avons suivi ce point de façon régulière, concernant la fragilité de l'espace. La première conclusion est qu'il est nécessaire de trouver une solution qui n'est pas simple pour assurer une sécurisation entière et complète.

Nous avons mis en place, au niveau de l'équipe de prévention, et en particulier par l'intermédiaire de la police, d'augmenter la surveillance de l'ensemble de l'espace.

Il est certain qu'il faudra peut-être un jour trouver des solutions qui permettent d'apporter des sécurités supplémentaires, pour l'instant nous n'avons pas la solution miracle pour faire évoluer ce dossier.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

URBANISME

6. CESSION DES TERRAINS D'EMPRISE DE L'EXTENSION DE LA VOUTE ETOILEE ET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE STATIONNEMENT DE LONGUE DUREE

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

Dans le cadre du projet d'extension de la maison de retraite « la Voûte Etoilée », vous avez décidé l'acquisition des parcelles de son emprise future sises 20, 22, 24 et 26 rue Waldteufel. Il convient aujourd'hui de décider de la cession de l'ensemble de cette unité foncière à la SCAEB (Société de Construction Aménagement et Equipement de Bischheim), propriétaire de la structure actuelle et de cette extension destinée à l'accueil des personnes âgées dont le niveau de dépendance est important avec notamment une unité pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

Les parcelles devant être cédées sont les suivantes :

Commune de Bischheim - Section 5

n° 11 avec 1,25 are

n° 12 avec 3,65 ares

n° 13 avec 1,15 are

n° 14 avec 1,34 are.

Les services fiscaux ont estimé la valeur du terrain à 174 000 Euros HT. Il est proposé de céder le terrain pour un montant symbolique d'un Euro, au titre de la contribution municipale à la réalisation de cette opération présentant un intérêt majeur de santé publique.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.123-1-12 du Code de l'Urbanisme et afin de répondre aux exigences fixées par le règlement du Plan d'Occupation des Sols, une convention de longue durée sera conclue entre la Ville et la SCAEB afin de mettre à sa disposition le nombre de places déficitaires (16) dans le parc de stationnement situé sous l'emprise actuelle de la Voûte Etoilée. Du fait de l'importance numérique de ces places, de la durée à long terme de la convention et de l'intérêt majeur de santé publique présenté par l'opération, il est proposé de conclure la convention pour un montant de 5 000 Euros par an, montant indexé sur l'indice du coût de la construction.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable à la présente proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

de céder pour un montant d'un Euro symbolique à la SCAEB les terrains ci-dessus cités pour une surface totale de 7,39 ares.

décide

la signature d'une convention d'une durée de 15 ans portant sur la mise à disposition de la SCAEB de 16 places de stationnement dans le parc de stationnement situé sous l'emprise de la Voûte Etoilée.

autorise

le Président de la Société de Construction Aménagement et Equipement de Bischheim à solliciter les autorisations exigées par le Code de l'Urbanisme sur l'ensemble du terrain d'assiette du projet d'extension de la Maison de Retraite.

autorise

Monsieur le Maire ou son Adjoint compétent à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

CONVENTION DE CONCESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT

Entre les soussignés,

La ville de Bischheim, représentée par Monsieur André KLEIN-MOSSER, Maire, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 28 avril 2011, ci-après dénommée la Ville
d'une part,

et

La Société de Construction Aménagement et Equipement de Bischheim, dont le siège social est situé 37 route de Bischwiller à 67800 BISCHHEIM, représentée par, autorisé en vertu d'une décision de son Conseil d'Administration en date du ci-après dénommée le Preneur
d'autre part,

il a été exposé et convenu ce qui suit:

Article 1 : La ville concède au Preneur seize places de stationnement dans le parking situé sous l'emprise actuelle de la Maison de Retraite Voûte Etoilée.

Article 2 : La présente convention est consentie pour une durée de 15 ans.

Article 3 : La mise à disposition des 16 places de stationnement prend effet à la date de délivrance du permis de construire que sollicitera le Preneur dans le cadre de l'extension de la Maison de Retraite Voûte Etoilée.

Article 4 : Le prix de la location unitaire est de 51,34 euros TTC (par mois soit 9857,28 euros TTC par an pour 16 places. Du fait de l'importance numérique de ces places, de la durée à long terme de la convention et de l'intérêt majeur de santé publique présenté par l'opération, la convention est conclue pour un montant de 5000 euros par an. Ce montant sera révisé annuellement à la date anniversaire de la convention selon la variation moyenne de l'indice du coût de la construction. L'indice de base référence est celui du dernier trimestre 2010 soit 1533 points. Le paiement s'effectue annuellement à terme à échoir.

Article 5 : La ville se réserve le droit de mettre fin à la présente concession pour des motifs d'intérêt général, à tout moment, en accordant un préavis de trois mois qui sera notifié au Preneur par courrier avec accusé de réception.

Article 6 : La ville ne sera responsable ni de la disparition, ni des vols ou détériorations quelconques qui pourraient survenir ou à leur contenu.

Article 7 : Toutes difficultés, à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu faire l'objet d'un règlement amiable, seront soumises au tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Bischheim, en 4 exemplaires originaux

Pour la Ville,

Pour la SCAEB,

André KLEIN-MOSSER
Maire

M. WEISS :

Les deux premières délibérations que j'ai l'honneur de vous présenter sont en droite ligne, si vous me permettez ce petit commentaire préalable, avec les débats que nous avons eus lors des derniers Conseils. Pour le premier, il s'agit évidemment de permettre la construction de l'extension de la Voûte Étoilée, sur la base de la vente de 4 terrains, qui font 7,39 ares au total.

Une convention par rapport au parking ; là nous sommes dans la situation où les constructions préalables permettent cette extension et permettent d'être en régularité avec les contraintes urbanistiques, ce dont il était question par rapport à l'Ilôt Centre, au niveau du nombre de places de parking.

La deuxième délibération est en rapport avec une proposition de vente d'un terrain qui nous a été faite et pour laquelle nous n'avons pas de projet direct à ce jour, mais qu'il nous semble important d'acheter pour garder une cohérence dans la politique foncière de la commune.

À la page suivante, vous avez la proposition de convention de concession de places de stationnement. Vous verrez qu'il y a un « forfait » par rapport à un tarif unitaire dans la mesure où cette convention est une convention certaine et de longue durée, ce qui semble tout à fait normal et légitime.

M. SCHANN :

Il y a quelques mois, au détour d'une intervention au sein de ce Conseil Municipal, j'avais évoqué la position de la Ville de Bischheim dans une affaire par rapport à une famille qui était victime d'un sinistre malgré elle, pas loin d'ici, durement affectée dans sa vie, et j'avais dit que la Ville aurait pu faire un peu plus. À l'époque, on m'avait fait remarquer qu'il semblerait que c'était la première fois qu'un conseiller municipal de Bischheim faisait une intervention contre l'intérêt de la Commune.

C'est la question que je me pose à la lecture de cette délibération. Quel est l'intérêt de la Commune et de ses habitants dans les deux cadeaux que nous faisons à la SCAEB, dans cette délibération.

Un terrain estimé à 174 000 € qu'on cède à la SCAEB pour un Euro et ensuite des places de parking qu'on loue à la SCAEB pour la moitié de la valeur habituelle, ou à peu près.

J'avoue que j'ai dû m'y reprendre plusieurs fois à la lecture de cette délibération en me disant que je n'en crois pas mes yeux qu'une commune puisse faire de tels cadeaux à une société. Je ne mets pas en doute la légalité du montage de cette affaire d'extension de la Voûte Étoilée, cela me laisse largement perplexe et sceptique, compte tenu des antécédents, notamment au niveau des parkings où plus personne ne retrouve ses petits. Qui gère quoi et au profit de qui ?

Nous avons vu tout à l'heure, lors des taux d'imposition, j'avais dit qu'on y reviendrait. J'ai fait un petit calcul : 175 000 € de cadeaux à la SCAEB, c'est 2,5 % du produit de la fiscalité locale votée par ce Conseil Municipal. 2,5 points. Je vous ai dit tout à l'heure qu'il y avait probablement des marges par rapport à cette augmentation, et bien voilà un exemple de marge et de cadeau que nous faisons à la SCAEB. Je répète la question : quel est l'intérêt de la commune de Bischheim et de ses habitants dans de tels cadeaux faits à la société d'économie mixte ?

M. SANCHE-ANDREO :

Il faudrait réfléchir à deux fois sur les autres parkings à construire au Centre Ville. Celui là n'a causé que des difficultés.

Il y a déjà eu un premier cadeau quand la Ville a racheté le parking à la SCAEB, car le parking était dans un sale état. C'était un parking privé qui est devenu un parking public mais qui a été ensuite privatisé, puisque ce n'est plus un parking public. On peut s'interroger sur l'utilité, pour la collectivité, d'investir dans un parking qui n'est pas pour ses concitoyens, en tous cas les concitoyens n'y comprennent rien du tout. Qui seront ces 16 heureuses personnes qui pourront bénéficier de ces places de parking ?

Il me semblait que ce parking, maintenant propriété de la Commune, était géré par la SCAEB.

C'est la Ville qui donne des places de parking à une société qui gère elle-même ses places de parking, c'est un peu difficile à comprendre.

Dans tous les cas, si j'avais un avis à donner par rapport à notre travail sur l'Agenda 21, nous avons là un exemple même où il faudrait peut-être sensibiliser les employés de la SCAEB à ne pas utiliser de voiture pour venir travailler à Bischheim, ou alors il faut favoriser l'emploi local de manière à ce qu'on ne bloque pas, au centre ville, des places de parking pour des employés de la SCAEB.

MONSIEUR LE MAIRE :

Je laisserai Fabien Weiss répondre à la question, moi je répondrai quant au fond que vous avez soulevé. D'abord sur le problème du stationnement. Je vous rappelle que lorsque vous faites une construction, qu'elle soit publique ou privée, vous avez une obligation de réaliser des places de parking. La règle d'urbanisme impose des parkings, quel que soit l'endroit de la Ville de Bischheim.

Fabien Weiss pourra mieux encore expliquer ce problème.

Vous avez oublié le rapport de la Chambre Régionale qui dit que nous sommes appelés à mettre la gestion du parking de la Voûte Étoilée en appel à concurrence. Par conséquent, lorsque l'opération sera terminée, nous mettrons la gestion du parking en appel à la concurrence, en appel d'offres, car c'est une obligation imposée par la Chambre Régionale. Ce que vous citez comme méli-mélo ne le sera pas.

Vous oubliez que le personnel, que ce soit le personnel des écoles, celui de la Voûte Étoilée ou celui du Multi-Accueil, a aujourd'hui des exigences, et la première des exigences est d'avoir des places de parking. Vous êtes sollicités de façon permanente à répondre à cette demande qui est une demande forte dans toute opération. Dans l'opération Voûte Étoilée, je vous rappelle que les emplois, nous n'en avons pas parlé, mais l'opération d'extension de la Voûte Étoilée entraînera une augmentation du nombre de personnes employées, au nombre de 30. Les deux unités que nous créons nécessitent du personnel supplémentaire et de manière importante puisqu'il y a une partie médicale et une partie hébergement, prise en charge alimentaire. Il y a un certain nombre d'obligations auxquelles nous sommes soumis.

Monsieur Schann, regardez un peu ce qui se passe dans l'ensemble de notre cher pays où, lorsqu'une opération comme celle de la Voûte Étoilée se réalise, toute commune est appelée, c'est même exigé pour qu'elle ait des subventions de la part des autres collectivités, de céder le terrain au franc symbolique. C'est une exigence imposée par les autres participants au financement et en particulier par la Caisse Nationale de Solidarité, par le Département qui demande aux communes d'apporter le terrain pour permettre d'alléger par la suite le prix de journée appliqué dans la maison de retraite. C'est aussi, dans l'opération, une garantie pour ne pas aboutir à un prix de journée qui serait démesuré et qui ne serait pas à la portée des bourses des bischheimois. Par rapport à l'ensemble de la philosophie et de la réalisation que nous apportons à cette opération, nous y apportons les éléments pour obtenir un résultat efficace d'ensemble.

La Société d'Économie Mixte est quand même celle de la Ville de Bischheim, ce n'est pas une société comme une autre. La majorité de cette société appartient à la Ville, il faut quand même le répéter. Dire que nous utilisons l'argent public à des fins qui ne seraient pas publiques est exagéré.

M. WEISS :

Dans le cadre de cette construction on s'oblige, par définition, à accepter les contraintes urbanistiques. En l'occurrence, vous connaissez tous ce site. S'il n'y avait pas eu un surcroît de places de parking disponibles, cela aurait été un casse tête chinois dans la mesure où c'est un établissement recevant du public et qu'il faut le générer. C'est la même problématique que celle dont on parlait par rapport à l'École du Centre qui fait que la vision à long terme qui a prévalu au moment de la construction du premier bâtiment nous permet aujourd'hui de régler un problème qui aurait été complexe à régler.

Pour le reste, Monsieur le Maire a donné toutes les informations que j'aurai pu vous fournir.

MONSIEUR LE MAIRE :

Le premier adjoint me souffle la remarque suivante : le coût de l'opération de l'extension de la Voûte Étoilée est de 7 millions d'Euros. Faites le rapport du terrain par rapport à l'investissement réalisé dans cette opération.

Mme ROMILLY :

Le principe de faire un accueil pour personnes âgées pour la dépendance, c'est bien. Mais ce qu'il faudra aussi serait que la SCAEB fidélise son personnel. C'est bien d'engager du personnel mais, actuellement, quand on lit le journal, on voit régulièrement qu'ils recherchent une infirmière ou une coordinatrice. Il faudra aussi penser à bien gérer ce personnel et à lui donner de bonnes conditions de travail. Il y a actuellement un manque de personnel soignant.

MONSIEUR LE MAIRE :

Contrairement à ce que vous pensez, la Voûte Étoilée est bien gérée, le personnel ne fait pas légion. Vous êtes dans la profession et vous savez combien il est difficile de trouver du personnel soignant. Pour le moment, ceci n'a pas empêché la Voûte Étoilée de bien fonctionner.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 5 CONTRES (MM. SANCHO-ANDREO, SCHANN, BOUYER, Mmes NAÏLI et ROMILLY).

7. ACQUISITION D'UNE PARCELLE – LIEU-DIT « AUF DER MATT » (HOHWILLER)

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

Les propriétaires, regroupés en indivision, de la parcelle cadastrée section 39 n° 48 d'une emprise de 4,57 ares ont proposé sa cession à la ville. Ce terrain est classé en zone UK10 au Plan d'Occupation des Soils destinée à l'accueil de jardins familiaux.

Les services fiscaux ont estimé la valeur du terrain à 8 300 Euros. Les propriétaires, Madame CONRATH Christiane, Madame ANDRES Marlène et Monsieur HOHWILLER Alain, acceptent de le céder au montant de cette estimation. Il est proposé d'accepter la transaction à ce montant.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

de procéder à l'acquisition du bien cadastré section 39 parcelle 48 d'une superficie de 4,57 ares pour un montant de 8 300 €.

autorise

Monsieur le Maire ou son Adjoint compétent, à signer toutes pièces relatives à la transaction visée par la présente délibération.

M. WEISS :

Le terrain se situe au sud de la commune, à l'est du canal. Je pense que tout le monde visualise ce lieu.

M. SANCHO-ANDREO :

Ce point est extrêmement intéressant puisqu'il nous met au cœur de l'actualité. Vous savez comme moi que le développement de la production de fruits et légumes en milieu urbain se développe énormément. D'ailleurs, avec une qualité parfois beaucoup plus importante qu'à l'extérieur, c'est comme pour les ruches et les abeilles. Cette délibération concerne quand même une affectation pour des jardins familiaux qui sont très importants et très nombreux à Bischheim. Je pense à la dernière Assemblée Générale de la SAJO à laquelle j'ai assisté et à l'opportunité qu'il y aura à ce qu'on ait une vision plus claire de la politique de la Ville en matière de jardins et comment on va pouvoir, sur ces questions, répondre à un certain nombre d'évolutions actuelles, notamment au niveau de la consommation d'eau sachant que la SAJO gère actuellement deux secteurs, les secteurs cimetière et Soleil, où il y a des problèmes concernant l'arrosage. Sur ces questions on devrait avoir une position et une politique municipales qui soient incitatives, volontaristes et qui puissent permettre cette production essentielle de fruits et de légumes en milieu urbain.

M. WEISS :

Je vais faire une réponse très partielle car j'ai des collègues beaucoup plus doués que moi dans ce domaine.

Là, nous sommes dans l'acquisition, ça ne peut qu'être bon pour la suite en termes d'affectation et d'utilisation.

Pour les commentaires relatifs aux plus de 600 jardins ouvriers, je laisserai Patrick ou Monsieur le Maire s'exprimer car ils se sont beaucoup plus occupés de ça que moi. Sachez néanmoins que, même dans le cadre de l'opération Écrivains, la SAJO a été contactée et on essayera de voir ce qu'il est possible de faire en termes de jardins partagés, nous travaillons avec la Ville de Schiltigheim pour voir ce qu'il est possible d'imaginer en termes de circuit court par rapport à l'utilisation de certaines surfaces agricoles avec le temps qu'il faut. Là encore, on ne parle pas de friche, on parle de champs utilisés par des gens qui en vivent, qui d'ailleurs savent entendre cette évolution car, actuellement, on ne s'enrichit plus avec de la production de maïs. Ces points sont régulièrement discutés mais on ne les règlera pas non plus par un claquement de doigts. Pour ce qui relève des jardins ouvriers, je ne ferai pas plus de commentaires.

M. KOCH :

Monsieur Sancho fait référence aux jardins ouvriers.

Si on acquiert cette parcelle, c'est le début d'autres acquisitions possibles dans ce secteur. Aujourd'hui, il y a déjà des jardins dans ce secteur, mais ce sont des jardins privés. Nous nous réservons la possibilité d'y implanter, dans le futur, des jardins organisés.

J'aimerais quand même rappeler que la Ville de Bischheim est une des villes où le ratio des jardins est le plus important au niveau de la CUS.

Vous faites référence à l'eau au niveau des jardins. J'étais régulièrement en contact avec le Président de la SAJO. Si vous faites référence aux jardins situés à l'arrière de la rue Ampère, ce sont effectivement des jardins gérés par la SAJO mais dont la commune n'est pas propriétaire. Contrairement à d'autres jardins, comme ceux de la route de La Wantzenau, il y a 3 sites et non 2. Ils ont de l'eau sur les 2 sites mais la commune ne peut pas investir sur des terrains privés, c'est impossible. Par contre, je peux le dire et Monsieur Stern qui est présent peut le confirmer, nous avons fait une petite étude de ce qu'il était possible de faire là-bas, mais en aucun cas on peut demander à la commune de Bischheim d'investir sur un terrain qui ne lui appartient pas, elle n'en a d'ailleurs pas le droit.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

PERSONNEL

8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER, expose :

Le tableau des effectifs, adopté lors du vote du Budget 2011, en décembre dernier, doit s'adapter en fonction des modifications qui interviennent en cours d'année.

Il est nécessaire de créer trois postes de technicien territorial pour permettre la promotion interne de trois agents, déjà en fonction, suite à la refonte des cadres d'emploi de contrôleur de travaux et de technicien territorial.

Cette création entraîne la suppression de trois postes d'agent de maîtrise principal.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

de modifier le tableau des effectifs par la création de trois postes de technicien territorial.

POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

POLITIQUE DE LA VILLE

9. CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2012 :

1^{ère} VALIDATION D'ACTIONS 2011

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

Par délibération en date du 20 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012 de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est défini comme « le cadre par lequel les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée, des politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain visant à lutter contre des processus de dévalorisation de certains territoires de nos villes ». A l'issue de l'évaluation à mi-parcours en 2010, les engagements des signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale seront réexaminés.

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire Fabien Weiss en charge de la Politique de la Ville, les projets suivants ont été instruits au niveau municipal et sont susceptibles de bénéficier d'une participation de la Ville :

• « Action d'intégration sociale, culturelle et professionnelle à dominante linguistique » (CSF Victor Hugo)	7 500,00 €
• « La plume des Ecrivains » (CSF Victor Hugo)	1 260,00 €
• « Conseil de quartier » (CSF Victor Hugo)	4 000,00 €
• « Ecrivains publics » (CSF Victor Hugo)	1 200,00 €
• « Point Accueil Ecoute Jeunes » (ALT)	1 785,00 €
• « Actions socio-éducatives... » (APEE)	6 000,00 €
• « Jouer pour apprendre » (Association Livres)	2 000,00 €
• « Jobs d'été » (Mission Locale – Relais Emploi)	2 250,00 €
• « Le tour du monde en 180 jours » (Humeur aqueuse)	4 000,00 €
• « Pour mieux vivre ensemble... » (UDCSF-APFS)	1 500,00 €
• « Mieux se connaître... » (Collège Lamartine)	730,00 €
• « La réussite par l'image » (Collège Leclerc)	1 560,00 €
• « Eclaircir son avenir » (Mission Locale – Relais Emploi)	2 000,00 €
• « Matinales de l'emploi » (CSF Victor Hugo)	2 500,00 €
• « Accompagnement du projet urbain des Ecrivains » (Ville de Schiltigheim)	<u>4 850,00 €</u>
Total	43 135,00 €

L'attention des porteurs de projets sera attirée sur le fait que la participation prévue de la ville ne vaut pas validation du projet par les autres financeurs sollicités dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Dans l'hypothèse d'un rejet du projet par l'instance décisionnelle du CUCS, la ville, en concertation avec le porteur de projet, réévaluera la faisabilité du projet et l'opportunité de sa subvention.

Le détail de ces projets, pour un montant total de participation communale 43 135 € figure en annexe de la présente délibération. Bien entendu, chaque action fera l'objet d'un compte-rendu d'exécution. Si l'action n'a pu être menée à son terme, un remboursement de la subvention versée pourra être exigé au prorata de son exécution.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sur proposition du Comité Directeur et avis favorable de la Commission des Finances,

approuve

l'inscription des opérations désignées ci-dessus dans la programmation 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007- 2012.

VILLE DE BISCHHEIM
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
CM du 28 avril 2011
1 ère validation 2011

ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	PUBLIC CONCERNE	Description de l'action	FINANCEMENTS SOLLICITES	PROPOSITION DECISION
Action d'intégration sociale, culturelle et professionnelle à dominante linguistique	Centre Social et Familial Victor Hugo	Adultes prés de 130 personnes <i>reconduction</i>	Le CSF Victor Hugo propose 4 cycles de formation linguistique et un atelier d'écriture tout au long de l'année. Sont concernés 128 personnes pour apprendre le français ou améliorer leur niveau pour mieux pouvoir s'insérer socialement, communiquer et effectuer les démarches administratives plus aisément, accéder à une formation avec insertion professionnelle.	ACSE DT: 13 000€ CG 67 3 500 € fond européen 8 000 € Schiltigheim 8 000 € Bischheim 8 000 € TOTAL 40 500 € Ressources propres 12 636 € Bénévolat 4 764 € Autres 1 000 € Total global 58 900 €	7 500 € rappel 2010 demandé 7 500 € accordé 7 500 €
Projet journal « La Plume des Écrivains »	Centre Social et Familial Victor Hugo	Les habitants du quartier <i>reconduction</i>	Réalisation d'un journal de quartier rédigé par des habitants. Sert à la promotion des initiatives et projets des habitants en se faisant le relais de leurs actions. Il est également la « vitrine » des activités et services proposés par les partenaires du quartier	ACSE DT 1 260 € CG 67 1 260 € CUS 1 260 € Schiltigheim 1 260 € Bischheim 1 260 € TOTAL 6 300 € Ressources propres 2 981 € Autres 4 121 € Total global 13 402 €	1 260 € rappel 2010 demandé 1 260€ accordé 1 260€

Conseil de Quartier	Centre Social et Familial Victor Hugo	Tout public	L'action s'articule autour de trois volets: - la participation citoyenne des habitants et leur implication - les animations de quartier qui recouvrent les temps forts d'animation - la prise en charge du cadre de vie	ACSE DT Schiltigheim Bischheim TOTAL Ressources propres Autres Total global	3 000 € 4 000 € 4 000 € 11 000 € 2 220 € 4 100 € 17 320 €	4 000 € rappel 2010 demandé 3 725 € accordé 3 725 €
		reconduction				
Écrivain public	Centre Social et Familial Victor Hugo	Tout public	Répondre aux demandes d'aide des habitants dans les domaines de la compréhension et de rédaction de courriers, de dossiers. Permettre aux personnes de repartir avec une réponse concrète à leur demande. Favoriser la mixité d'un public en proposant des permanences à des personnes en situation précaire tout en essayant de les intégrer aux activités du centre	ACSE DT CG 67 Schiltigheim Bischheim TOTAL Autres Total global	1 700 € 1 700 € 1 700 € 1 700 € 6 800 € 2 007 € 8 807 €	1 200 € rappel 2010 demandé 1 200 € accordé 1 200 €
		reconduction				

Point Accueil Ecoute Jeunes	Association de Lutte contre la Toxicomanie	Jeunes, adolescents	Le PAEJ a pour objectifs l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des adolescents et/ ou de jeunes adultes qui trouvent un service de proximité, facile d'accès, gratuit et anonyme pour y exprimer leur mal être ou y faire état de leurs difficultés psychologiques. Les permanences sont assurées par un psychologue qui le cas échéant oriente vers un dispositif plus adapté.	Etat droit commun 20 612 € Communes 10 025 € Schiltigheim 2 230 € Bischheim 1 785 €	1 785 €
		reconduction		TOTAL 34 652 €	rappel 2010 demandé 1 658 € accordé 1 658 €
Actions socio- éducatives au quartier des Écrivains	Association des Parents d'Elèves des Écrivains	Tout public	Améliorer les relations sociales entre les habitants et entre les générations; mener des actions de soutien à la parentalité; soutenir la médiation sociale; favoriser le développement de projets culturels. Les actions:café des parents:enfants, les cours d'alphabétisation, loisirs créatifs, cours de culture arabe, activités pour les jeunes, animations dans le quartier, médiation sociale.	ACSE DT 6 000 € CG 67 2 000 € CR 3 000 € Schiltigheim 10 000 € Bischheim 6 000 €	6 000 €
		reconduction		TOTAL 31 000 € Bénévolat 21 600 € Autres 3 650 € Total global 56 250 €	rappel 2010 demandé:10000 € accordé : 6 000 €

Jouer pour apprendre	Association Livres	Enfants, jeunes, familles	Accueillir les enfants dans une structure type ludothèque, sans prêt à domicile. Animations thématiques autour des chiffres et lettres, des jeux d'enquêtes, de la famille, des jeux du monde. Espace de découverte et d'échange autour du jeu, un lieu de convivialité pour promouvoir la valeur éducative du jeu.	ACSE DT 4 800 € CG 67 1 800 € CAF. 700 € Autre européen 4 300 € Schiltigheim 2 000 € Bischheim 2 000 € TOTAL 15 600 € Ressources propres 27 920 € Total global 43 520 €	2 000 € rappel 2010 demandé: 2 350 € accordé: 2 350 €
		reconduction			
Jobs d' été	Mission Locale et Relais emploi	Jeunes scolarisés + de 16 ans à 20 ans	L'action vise à favoriser l' accès à l'entreprise en privilégiant les jeunes les plus en difficulté en leur permettant d' expérimenter les différentes démarches liées à la recherche d'emploi (constitution d'un dossier d' inscription, lettre de motivation, CV, entretien d' embauche ..). Permettre à ces jeunes de financer leurs projets personnels. Donner une expérience professionnelle pendant une période de 15 jours à un mois. Prospector le réseau d'entreprises privées afin d'augmenter les chances des jeunes d'accéder à un emploi.	ACSE DT 6 500 € CUS 6 500 € CG 67 6 500 € Schiltigheim 2 250 € Bischheim 2 250 € TOTAL 24 000 €	2 250 € rappel 2010 demandé 2 200 € accordé 2 200 €
		reconduction			

Pour mieux vivre ensemble- Rénovation des quartiers et participation des habitants	UDCSF- APFS	habitants	Mise en œuvre d'une série d'actions dans les quartiers prioritaires concernés par des programmes de rénovation urbaine ou de réhabilitation. Valorisation de l'expression des locataires, analyse de leurs besoins; partenariat avec l'ORIV à formaliser un appui méthodologique. Animer des actions de sensibilisation à la gestion des déchets et à la propreté, création d'une mallette pédagogique. Renforcer l'accompagnement et la concertation des locataires lors des opérations de rénovation	ACSE DT 5 000 € CUS 13 000 € CDAF 67 5 000 € Autres communes 9 035 € Schiltigheim 2 700 € Bischheim 2 700 € TOTAL 37 435 € Autres produits 21 000 € Bénévolat 15 000 € Total global 73 435 €	1 500 € rappel 2010 demandé: 1 500€ Accordé 1 500€
		reconduction			
Mieux se connaître pour mieux vivre ensemble	Collège Lamartine	Écoliers du primaire et de la maternelle	Le collège est porteur administratif du projet pour le Réseau Réussite Scolaire Bischheim/Schiltigheim Pour tenter de résoudre une situation difficile(injures à caractère discriminatoire), le RRS souhaite mener une réflexion commune sur le respect de l' Autre. Écoles concernées: maternelles Prunelliers et Lauchacker, élémentaire les Prunelliers	ACSE DT 3 315 € État droit commun 1 430 € CG 67 850 € Bischheim 730 € TOTAL 6 325 € Ressources propres 1 055 € Total global 7 380 €	730 €
		nouvelle action			

Accompagnement du projet urbain des Écrivains	Ville de Schiltigheim	Tous les habitants	S'agissant d'un territoire non labellisé ANRU, les communes souhaitent la mise en place d'une mission d'urbanisme. Il s'agit de concevoir les projets d'aménagement avec les habitants, partenaires et collectivités, de réaliser des plans, maquettes, esquisses, planification des travaux...	ACSE DT 10 500 € CUS 21 000 €	4 850 €
		<i>Action programmée dans le cadre de la rénovation urbaine</i>		Schiltigheim 5 650 € Bischheim 4 850 € OPUS 67 7 560 € TOTAL 49 560 €	
Éclaircir son avenir	Mission locale	16/ 25 ans	Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle: forum de l'orientation, mise en relation avec les entreprises, techniques de recherche d'emploi..... Proposer à des jeunes éloignés de l'emploi un suivi renforcé, découvertes de métiers en tension(BTP, restauration...), s'adapter au marché de l'emploi avec une formation pré-qualifiante et une découverte de l'entreprise.	ACSE DT 28 905 € État droit commun 30 000 € CUS 4 000 € CAF 10 000 €	2 000 €
		<i>Nouvelle action</i>		Schiltigheim 2 000 € Hoenheim 2 000 € Bischheim 2 000 € TOTAL 78 905 €	

Un tour du monde en 180 jours	Humeur Aqueuse	Jeunes filles , femmes <
--------------------------------------	-----------------------	--

Matinales de l'emploi	CSF Victor Hugo	Demandeurs d'emploi	Accueillir, orienter, accompagner les demandeurs d'emploi; L'action s'adresse à des primo demandeurs d'emploi pas ou peu usager des services proposés par la mission locale	ACSE DT 5 350 € CG 67 2 000 €	2 500 €
		<i>Nouvelle action</i>		Schiltigheim 2 500 € Bischheim 2 500 € TOTAL 12 350 € Ressources propres 5 350 € Total global 17 700 €	
Actions Guirbaden	Ville de Bischheim	Tout public	Le quartier du Guirbaden ets un quartier en déficit d'animation globale intergénérationnelle. Le pôle prévention en collaboration et en complémentarité avec le Pôle jeunesse ont décidé de développer des actions intergénérationnelles et mixtes sur le Guirbaden tout au long de l'année 2011. une attention particulière sera portée à l'implication des jeunes les plus difficiles du quartier dans l'ensemble de ces actions;	ACSE DT 2 000 € CG 67 1 000 € CAF 1 000 €	2 000 €
		<i>nouvelle action</i>		Bischheim 2 000 € TOTAL 6 000 €	

autorise

Monsieur Le Maire à verser aux associations les subventions demandées, dans les conditions décrites ci-dessus.

M. WEISS :

C'est la délibération la plus longue sous forme de texte que je vais faire la plus courte pour faire place au débat.

Comme d'habitude, ces montants sont dépendants de la participation prévue par les autres partenaires de cette convention, l'État, le Conseil Général, la CUS, la CAF et autres s'il y a lieu.

Vous avez l'ensemble des tableaux à l'arrière de ce texte générique, vous connaissez ces associations.

L'instruction de ces dossiers a été réalisée, comme toujours, en partenariat entre le chargé de mission de la Ville de Bischheim en accord avec les directions concernées, par définition cette délibération est éminemment transversale et concerne quasiment toutes les directions de la Ville et tous les adjoints, et avec les autres partenaires précités, Conseil Général, État, CAF... et autres partenaires de ce contrat.

M. SANCHO-ANDREO :

Je voulais relever un premier point qui est qu'on constate là une évolution dans la diversification des porteurs de projets, ce qui est extrêmement positif. Il y a quelques années, la Ville avait beaucoup de mal à présenter un certain nombre de projets. Je me souviens que Madame Martin se lamentait là-dessus. On voit une évolution dynamique et intéressante avec un certain nombre de lignes de directions que nous approuvons totalement et nous nous reconnaissons dans ce projet.

Par contre, je voulais soulever une certaine faiblesse du côté du quartier des Écrivains, ou d'autres quartiers qui ne sont pas nécessairement priorité politique de la Ville. Il y a peut-être une réflexion à avoir sur cette question.

Une nouvelle génération de contrats urbains de cohésion sociale commence à pointer son nez, on voit bien qu'on va de plus en plus vers une évolution de financement de droit commun. C'est une évolution constante dans les dernières années avec une part de désengagement de l'État, qui se recentre essentiellement sur l'éducation, la prévention et l'emploi. Cela signifie que des tas d'autres orientations ne sont plus prises en ligne de compte. La question sera connue dans les semaines à venir par la collectivité, il faudra être attentifs qu'il n'y ait pas de désengagement de l'État comme cela est prévu. Il est bien noté dans la délibération que l'attention des porteurs a été attirée sur le fait que la participation de la Ville ne vaut pas, pour l'instant, participation des autres co-financeurs. Cette vigilance doit être maximale, mais je fais confiance à l'adjoint Weiss pour se battre sur cette question.

M. PARISOT :

Je ne participerai pas à ce vote car, en tant que directeur de la Mission Locale, je suis destinataire de deux des subventions.

M. SCHANN :

Je voudrais juste apporter un petit bémol sur le fait de se réjouir de la multiplication des partenaires. Parmi les 5 nouveaux projets dans la liste, il y en a 2 qui émanent des collèges. Est-ce une bonne ou une mauvaise nouvelle ? Les collèges se rabattent-ils sur le CUCS parce qu'ils sont maltraités ailleurs ou pour faire du partenariat. Dans les partenaires, je vois essentiellement l'Éducation Nationale. Je serais inquiet de voir l'Éducation Nationale émerger au CUCS, les moyens n'existant plus par ailleurs.

M. WEISS :

Par rapport à ce que disait Monsieur Sancho, j'ai compris qu'il y avait une faiblesse au niveau des projets des Écrivains, je pense que tu voulais dire au Guirbaden.

Pour le Guirbaden, nous sommes complètement d'accord. Lorsque nous verrons des associations se créer nous ferons tout pour les soutenir, car il y a là, effectivement, une faiblesse. Nous n'allons pas rentrer dans une analyse de fond ce soir, mais le mode de fonctionnement du quartier n'a pas permis, pour l'instant, malgré les soutiens apportés, de voir émerger des associations locales consistantes.

Le CUCS re finance, année après année, des projets qui ne rentrent pas dans le droit commun, nous sommes d'accord, mais c'est fait pour aussi. Je vous rappelle que, dans une autre vie, je m'occupais de cela et j'avais coutume de dire que les financements de la politique de la Ville sont quelques fois moins importants par rapport à leurs montants que par rapport au nombre de partenaires qu'elle arrive à mettre autour de la table pour un travail commun.

Ce que je peux dire par rapport aux projets de ces collègues, vous verrez que les montants demandés à la commune sont loin d'être exorbitants par rapport au budget dont on parlait tout à l'heure. Il est bien intéressant cet alibi financier pour avoir des pratiques partenariales bien plus importantes par ailleurs. Si cela peut aider, pour ces projets particuliers que le collège ne peut pas mettre en œuvre tout seul, une fois de plus les tours de table sont complexes, ce n'est pas ce qui coûte le plus cher à la commune. Je suis pour que ça puisse continuer et j'en suis très heureux.

M. PARISOT :

Je voulais revenir sur l'absence de projet du quartier du Guirbaden. Il est à noter que la Mission Locale a une vocation transversale sur l'ensemble du territoire et que le projet « Éclaircir mon avenir » est un projet qui intervient sur l'ensemble du territoire, notamment au Guirbaden et aux Écrivains.

Pour revenir sur la participation des collègues, le travail sur le décrochage scolaire se fait en partenariat avec l'ensemble des collègues du territoire. Il est à noter que Madame Chican, qui est la principale du collège Lamartine et qui est très active, travaille en partenariat total avec nous et c'est dans ce cadre là que nous avons pu développer l'ensemble du projet, sur l'ensemble du territoire et notamment aussi avec le CIO.

M. WEISS :

J'ai bien dit que l'émergence de projet associatif semblait difficile. Loin de moi l'idée de dire que rien ne se fait. Ce sont quand même essentiellement les équipes de la commune, les animateurs enfance-jeunesse de la commune, les personnels municipaux ou d'associations financées par le Conseil Général, c'est à dire des intervenants extérieurs qui amènent un savoir-faire et une expertise dans un lieu où les habitants eux-mêmes n'ont pas, pour l'instant, pu mettre en œuvre des projets.

Monsieur Bernard PARISOT ne participe pas au vote.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

VOIRIE

10. AVIS CUS – ACQUISITION DE PARCELLES DE VOIRIE – RUE SAINT LAURENT

Monsieur Patrick KOCH, Adjoint au Maire, expose :

En application de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les acquisitions des terrains d'assiette des voiries réalisées par la Communauté Urbaine de Strasbourg sur le territoire de la Commune de Bischheim.

Le Conseil de la C.U.S. doit prochainement délibérer sur le point suivant :

ACQUISITION DE TERRAINS A INCORPORER DANS LA VOIRIE PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE

1. Voies aménagées avec l'accord des propriétaires dont le transfert de propriété reste à régulariser. Les parcelles sises ci-après seront acquises, à l'Euro symbolique, en plein accord avec les propriétaires.

A Bischheim

Rue Saint Laurent

Section 10 n° 210 de 1,32 are

Section 10 n° 212 de 0,68 are

Propriété de la SCI MORSON

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

émet

un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Communauté concernant l'acquisition des parcelles de voirie ci-dessus énumérées en vue de leur incorporation dans la voirie publique communautaire.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

COMMUNICATION

COMMUNICATION MARCHES 2010

Tableau ci-joint.

MONSIEUR LE MAIRE :

Nous avons fait parvenir l'ensemble des marchés conclus en l'année 2010.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 26 mai à 19 heures dans cette salle.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier pour votre participation et à vous souhaiter une bonne soirée.

La séance est levée à 20 h 30.

---oOo---

Liste des marchés conclus - Exercice 2010

Objet du marché	Lot	Titulaire	Code postal	Date
Marchés de fournitures et services				
<i>d'un montant compris entre 50 000 et 89 999 € HT</i>				
Fourniture d'ouvrages pour la Bibliothèque municipale	Lot 1	Librairie Totem	67300	24/08/10
Fourniture d'ouvrages pour la Bibliothèque municipale	Lot 2	Librairie Kléber	67000	24/08/10
Fourniture d'ouvrages pour la Bibliothèque municipale	Lot 3	La Bouquinière	67000	24/08/10
Fourniture d'ouvrages pour la Bibliothèque municipale	Lot 4	Librairie Kléber	67000	24/08/10
Fourniture d'ouvrages pour la Bibliothèque municipale	Lot 5	Baumgärtner	D-77694	24/08/10
Fourniture d'ouvrages pour la Bibliothèque municipale	Lot 6	The Bookworm	67000	24/08/10
Fourniture d'ouvrages pour la Bibliothèque municipale	Lot 7	Abrakadabra	38500	24/08/10
Fourniture d'ouvrages pour la Bibliothèque municipale	Lot 8	BILDERGARTE	67000	24/08/10
Fourniture d'ouvrages pour la Bibliothèque municipale	Lot 9	ADAV	75020	24/08/10
Fourniture de repas scolaires		API Restauration Alsace	68000	15/07/10
Fourniture de fioul domestique		BOLLORE ENERGIE	67015	27/12/10
<i>d'un montant compris entre 20 000 et 49 999 € HT</i>				
Fourniture de végétaux (Fleurissement été 2010)	Lot 1 Semences et graines	PLAN ORNEMENTAL	49000	25/01/10
Fourniture de végétaux (Fleurissement été 2010)	Lot 2 Micro mottes	PLAN ORNEMENTAL	49000	25/01/10
Fourniture de végétaux (Fleurissement été 2010)	Lot 3 Boutures	PLAN ORNEMENTAL	49000	25/01/10
Fourniture de végétaux (Fleurissement été 2010)	Lot 4 Plantations	SIMIER	41400	21/01/10
Fourniture de végétaux (Fleurissement été 2010)	Lot 5 GÉRANIUMS lierre et zonale	GAESSLER	67230	25/01/10
Fourniture de végétaux (Fleurissement été 2010)	Lot 6 Plantations	GAESSLER	67230	21/01/10
Entretien des espaces verts 2010	Lot 1	ARCHITECTURE VERTE	67120	01/03/10
Entretien des espaces verts 2010	Lot 2	ARCHITECTURE VERTE	67120	01/03/10
Entretien des espaces verts 2010	Lot 3	ARCHITECTURE VERTE	67120	01/03/10
Entretien des espaces verts 2010	Lot 4	REGIE DES ECRIVAINS	67300	01/03/10
Entretien des espaces verts 2010	Lot 5	REGIE DES ECRIVAINS	67300	01/03/10
Véhicule fiat ducato pick up parcs et jardins		autostadium	67023	14/04/10
Tables salle des fêtes		ARRO	67000	04/06/10
Broyeur de branches		agri tech	67117	15/06/10
Impression du journal municipal « Les cahiers de Bischheim »		Imprimerie Sicop	67802	08/09/10

Liste des marchés conclus - Exercice 2010

Objet du marché	Lot	Titulaire	Code postal	Date
<i>d'un montant inférieur à 20 000 € HT</i>				
Affiches séniors Communication		DS IMPRESSION	67	01/01/10
Entretien installations électriques Parc Sports		SCHORO	67	01/01/10
Divers petits travaux écoles		Corebat	67382	04/01/10
Fournitures scolaires		Papeterie Pichon	42353	04/01/10
Fournitures scolaires		Coop. Univ. Club	94200	04/01/10
Nettoyage vitres		SAPHIR	67800	04/01/10
Réparation chauffage		DALKIA	68390	04/01/10
Contrôle installations électriques		SOCOTEC	67085	05/01/10
Traiteur Voeux Maire + Fête personnel		ROME PHILIPPE	67	05/01/10
Entretien terrain Parc des Sports		COSEEC	67	30/01/10
Préparateur eau chaude Parc des Sports		MEYER SANITAIRES	67	10/02/10
Lave vaisselle St Laurent		CATEM	67	15/02/10
Mise en conformité de l'éclairage de sécurité et de l'équipement d'alarme au parc des sports		MVO EURL	67150	08/03/10
Raccordement réseau électrique Ballastière		SIRS	67	09/03/10
Gestion des parkings		SCAEB	67800	18/03/10
Logiciel de gestion de la formation		Berger-Levrault	33000	24/03/10
Logiciel billetterie		Satori	44220	01/04/10
Malette diagnostic automobile – atelier mécanique		freiss auto	67118	14/04/10
Raccordement eau potable Ballastière		ARTERE CONSTRUCTION	67	30/04/10
Mobilier pour les vestiaires ateliers		amr manutention	67800	31/05/10
Fourniture de végétaux (Printemps et Automne)	Lot 1	Plan Ornemental	49000	15/06/10
Fourniture de végétaux (Printemps et Automne)	Lot 2	FRITSCHMANN	67340	15/06/10
Fourniture de végétaux (Printemps et Automne)	Lot 3	Les Tulipes de France	49130	10/06/10
Plantation d'arbres d'ornement		Iss espaces verts	67810	23/06/10
Matériel électrique pour les ateliers		willy leissner sa	67025	24/06/10
Tables et chaises		BBS	68240	01/07/10
Rénovation escalier stade Mars		MVO	67	06/07/10
Dépannage et réparation de l'alarme incendie		MVO	67150	16/07/10
Divers impression saison culturelle		OTT IMPRIMEURS	67	21/07/10
Eclairage + conf électrique Parc des Sports		MVO	67	05/08/10

Liste des marchés conclus - Exercice 2010

Objet du marché	Lot	Titulaire	Code postal	Date
Assurance dommages ouvrage pour la rénovation de la salle du cheval blanc		SMA BTP	67300	10/08/10
Matériel de chauffage pour les ateliers		willy leissner sa	67025	12/08/10
Plateforme de stockage pour les ateliers municipaux		provost distribution	59541	27/08/10
Bac de ramassage, bennage		agri tech 67	67117	30/08/10
Aire de jeux at home		abc diffusion	70240	02/09/10
Création plaquette saison culturelle		VEGAS DELUXE	67	15/09/10
Traiteur Ban Communal		KIEFFER TRAITEUR	67	24/09/10
Entretien terrain synthétique Mars + Zso		ESPACES PAYSAGERS	67	30/09/10
Réparation parcours de santé Ballastière		JMS	67	14/10/10
Fourniture et pose horodateur av de périgueux		parkéon	25075	28/10/10
Exhumation de tombes au cimetière municipal		Pompes Funèbres ERB	67300	12/11/10
Contrôle mécanique des mâts (Eclairage Publique)		Roch Service	95807	15/11/10
Rayonnages floriculture		levy frey	67033	19/11/10

Liste des marchés conclus - Exercice 2010

Objet du marché	Lot	Titulaire	Code postal	Date
Marchés de prestations intellectuelles				
<i>d'un montant compris entre 20 000 et 49 999 € HT</i>				
Elaboration du document Unique		BUREAU VERITAS	67088	01/04/10
<i>d'un montant inférieur à 20 000 € HT</i>				
Diagnostic d'accessibilité handicapés dans les établissements recevant du public		AC2H	67500	19/03/10
Diagnostic énergétique des bâtiments de la ville de Bischheim		BUREAU VERITAS	57078	01/12/10
Elaboration du PCS et du DICRIM		BUREAU VERITAS	67088	31/08/10
Mission d'assistance à l'Elaboration du diagnostic Agenda 21		Etik Presse	75014	29/10/10

Liste des marchés conclus - Exercice 2010

Objet du marché	Lot	Titulaire	Code postal	Date
Marchés de travaux				
<i>d'un montant supérieur à 193 000 € HT</i>				
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 01: démolition, gros-oeuvre, désamiantage	Maconnerie Pomilio	67800	18/03/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 02 : charpente	Moog Charpentes	67460	18/03/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 03 : couverture, zinguerie, bardage, vêtue	Corebat	67382	06/04/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 04 : plâtrerie	DRS	67000	15/04/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 05 : sanitaire	Thermo Concept	67470	18/03/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 06 : électricité	Schaf Elec	67610	18/03/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 07 : chauffage, vmc	Snef	67720	18/03/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 08 : carrelage	SCE Carrelage	67100	18/03/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 09 : menuiserie extérieur alu	La Solution	68800	18/03/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 10 : serrurerie	Métallerie Stroh	67610	18/03/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 11 : revêtement sol, résine	Les Peintures Réunies	67450	18/03/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 12 : peinture	Les Peintures Réunies	67450	06/04/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 13 : faux plafond	Stam	67300	18/03/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 14 : équipements de cuisine	Cuisine Pro	67990	06/04/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 15 : faux plafond tendu	DRS	67000	23/07/10

Liste des marchés conclus - Exercice 2010

Objet du marché	Lot	Titulaire	Code postal	Date
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 16 : menuiserie bois	Inter décor	57850	06/04/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 17 : parquet bois	Es Parquet	67400	18/03/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 18 : agencement	Jantzi	67100	06/04/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 19 : échafaudage	Kapp Echafaudages	67000	18/03/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 20 : signalétique	Inoval	67200	23/07/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 21 : extincteurs	Certifeu	67400	11/08/10
Mise en conformité et rénovation de la salle des fêtes du Cheval Blanc	Lot 22 : revêtement pierre	Campeis	67403	23/07/10
Restructuration temple protestant	Lot 01 : déplombage, désamiantage	Baruch Environnement	67560	06/04/10
Restructuration temple protestant	Lot 02 : démolition, restructuration	Construction Moog	67720	06/04/10
Restructuration temple protestant	Lot 03 : échafaudage	Frégonèse et Fils	67450	06/04/10
Restructuration temple protestant	Lot 04 : vitraux	Rosaze	67310	06/04/10
Restructuration temple protestant	Lot 05 : ravalement de façade, pierre	Meazza	67450	06/04/10
Restructuration temple protestant	Lot 06 : plomberie, sanitaire	Roessel	67803	06/04/10
Restructuration temple protestant	Lot 07 : chauffage, ventilation	Groupe Snef	67724	06/04/10
Restructuration temple protestant	Lot 08 : électricité, courant faibles et forts	Electricité Veit	67014	06/04/10
Restructuration temple protestant	Lot 09 : vitrerie	Wehr Miroiterie	67452	06/04/10
Restructuration temple protestant	Lot 10 : plâtrerie, faux-plafonds	Gashi	67300	06/04/10
Restructuration temple protestant	Lot 11 : menuiserie bois, parquet	Menuiserie Sifferlin	67450	06/04/10
Restructuration temple protestant	Lot 12 : chapes	Ets Beck	67350	06/04/10
Restructuration temple protestant	Lot 13 : peinture, nettoyage	Knoerr Mohr	67026	06/04/10

Liste des marchés conclus - Exercice 2010

Objet du marché	Lot	Titulaire	Code postal	Date
Restructuration temple protestant	Lot 14 : revêtement de sol souple, faënce	Abry Arnold	67550	01/07/10
Restructuration temple protestant	Lot 15 : rénovation de l'orgue	Antoine Bois	68370	06/04/10
Restructuration temple protestant	Lot 16 : sonorisation	Deya	67540	06/04/10
Restructuration temple protestant	Lot 17 : garnitures de bancs	SZ Electricité	67800	06/04/10
d'un montant compris entre 90 000 et 132 999 € HT				
Remplacement de la toiture translucide au parc des sports		Soprema	67026	12/08/10
d'un montant compris entre 50 000 et 89 999 € HT				
Aire de jeux Ecole Saint Laurent	Lot 1 Génie civil	CAMILLE KIEFFER TP	67521	18/05/10
Aire de jeux Ecole Saint Laurent	Lot 2 Aménagements ludiques	JMS	67150	18/05/10
Eclairage public, programme 2010		SPIE	67411	25/03/10
Remplacement de l'étanchéité des toitures terrasses de gymnase Lamartine		Corebat	67382	11/08/10
Terrain multisport Canal (Rue des Vergers)	Lot 1 Génie civil	SA Camille KIEFFER	67521	08/09/10
terrain multisport Canal (Rue des Vergers)	Lot 2 Equipements ludiques	Ludic Sport	67100	08/09/10
d'un montant compris entre 20 000 et 49 999 € HT				
Fermeture et contrôle d'accès – Parking 8 rue de l'église		spie est	67411	31/03/10
Réaménagement parvis école rue des vergers		colas est	67541	28/10/10
Rénovation éclairage architectural temple protestant		S2EI	67450	23/06/10
Stabilisation de berges à la Ballastière		Parc Départemental d'Erstein	67151	24/09/10
d'un montant inférieur à 20 000 € HT				
Aménagement entrée Hôtel de Ville	Lot 1 Rénovation Pierres de taille	Meazza	67116	29/07/10
Aménagement entrée Hôtel de Ville	Lot 2 Rénovation intérieure	MVO EURL	67150	29/07/10
Aménagement parking chemin schlittweg		créarenov	67500	22/07/10

Liste des marchés conclus - Exercice 2010

Objet du marché	Lot	Titulaire	Code postal	Date
Aménagement paysager chemin floriculture		créarenov	67500	22/07/10
Aménagement plateforme rue du guirbaden		artère	67170	26/10/10
Aménagement sentier piétonnier pont du canal		pavest	67800	22/07/10
Création d'un système de désenfumage		Corebat	67382	16/07/10
Déplacement de réseaux av de périgueux		colas est	67541	05/08/10
Eclairage public - Rue de l'épine		spie est	67411	27/10/10
Eclairage public - Rue des Chataigniers		spie est	67411	27/10/09
Enfouissement réseau téléphonique - Rue de l'épine		spie est	67411	27/10/10
Enfouissement réseau téléphonique - Rue du nord		spie est	67411	22/02/10
Enfouissement réseau téléphonique Rue du canal		spie est	67411	03/05/10
Fourniture et pose clôture chemin floriculture		krieger rimmelin	67300	22/07/10
Habillage clôture		SACKER Vincent	67310	08/09/10
Plateforme élévatrice pour personnes à mobilité réduite		SCHMITT ELEVATEURS	67230	03/06/10
Tablettes roulantes pour la floriculture		schwach marthe	67380	26/02/10
Travaux		COLAS EST	67541	13/09/10
Travaux de maçonnerie rue des vergers		morgado josé	67800	30/06/10

1. The first part of the document is a list of names and dates, which appears to be a record of some kind. The names are written in a cursive script, and the dates are in a more formal, printed style. The list is organized into two columns, with names on the left and dates on the right.

1871